

Entente de confidentialité de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

Objet

La Société des obstétricien(ne)s et gynécologues du Canada (SOGC) s'engage à préserver l'intégrité, la confiance et le professionnalisme dans ses activités de gouvernance, scientifiques, éducatives et opérationnelles. Les personnes qui participent aux activités de la SOGC peuvent avoir accès à des renseignements confidentiels qui n'ont pas été rendus publics.

La présente entente de confidentialité établit les responsabilités des personnes qui reçoivent ou ont accès à des renseignements confidentiels de la SOGC dans le cadre de leur participation aux comités, groupes de travail, groupes d'auteurs, activités d'évaluation ou de révision scientifique, rôles consultatifs, projets, programmes ou autres activités de la SOGC.

Le présent accord s'applique pendant toute la durée de la participation d'une personne à la SOGC et continue de s'appliquer après la fin de son mandat ou de sa nomination.

À qui s'applique cet accord

Le présent accord s'applique à toute personne qui participe aux activités de la SOGC ou qui reçoit des renseignements confidentiels de la SOGC, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les membres du conseil d'administration
- Les membres des comités
- Les membres des groupes de travail
- Les autrices et auteurs des lignes directrices de pratique clinique
- Les évaluateurs externes
- Les réviseurs scientifiques
- Les experts cliniques chargés de la révision
- Les conseillers externes
- Les consultants
- Les bénévoles
- Les sous-traitants
- Les représentants d'entreprises participant aux programmes de la SOGC
- Toute autre personne agissant au nom de la SOGC ou collaborant avec celle-ci

Renseignements confidentiels

Les renseignements confidentiels comprennent toute information non publique obtenue dans le cadre de la participation aux activités de la SOGC, quel que soit son format.

En voici quelques exemples, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les ordres du jour, les procès-verbaux et les discussions des réunions;
- Les ébauches des lignes directrices, des rapports, des recommandations et d'autres documents;
- Les évaluations scientifiques, les évaluations par les pairs et les délibérations des comités;
- Les demandes soumises aux programmes de la SOGC;
- Les renseignements d'ordre commercial, financier, opérationnel ou stratégique;
- Renseignements personnels;
- La correspondance et les communications internes;
- Les renseignements reçus des candidats, des commanditaires, des partenaires, des collaborateurs ou des organismes externes qui ne sont pas accessibles au public; et
- Toute information désignée comme confidentielle par la SOGC.

Les renseignements confidentiels n'incluent pas les renseignements accessibles au public à la suite d'une divulgation autorisée par la SOGC.

Obligations de confidentialité

J'accepte de :

- ☐ Préserver la confidentialité de toute l'information confidentielle obtenue dans le cadre de ma participation aux activités de la SOGC;
- ☐ Utiliser les renseignements confidentiels uniquement dans le but de m'acquitter de mes responsabilités envers la SOGC;
- ☐ Ne pas divulguer de renseignements confidentiels à toute personne ou organisation, sans l'autorisation préalable de la SOGC;
- ☐ Prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements confidentiels contre tout accès non autorisé, toute divulgation ou toute perte;
- ☐ Conserver les documents confidentiels dans un endroit sécurisé et les détruire ou les retourner de façon sécuritaire à la demande la SOGC;
- ☐ M'abstenir de discuter de questions confidentielles dans des lieux publics ou avec des personnes non autorisées à recevoir ces renseignements;

- ☐ Aviser sans délai la SOGC si j'ai connaissance d'une divulgation non autorisée ou d'une perte, réelle ou présumée, de renseignements confidentiels; et
- ☐ Continuer à protéger les renseignements confidentiels même après la fin de ma participation au sein de la SOGC.

Utilisation de l'intelligence artificielle et de plateformes externes

Les renseignements confidentiels de la SOGC ne doivent pas être ni téléversés, ni saisis ni traités au moyen d'outils d'intelligence artificielle accessibles au public, de sites Web externes, de services infonuagiques ou d'autres plateformes tierces, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la SOGC.

Cette restriction s'applique aux ébauches de documents, aux discussions des comités, aux évaluations scientifiques, aux demandes de candidature, aux renseignements personnels, aux renseignements exclusifs et à tout autre document ou renseignement de nature confidentielle.

Restitution ou destruction des documents

À la fin de mon mandat, ou à la demande de la SOGC, j'accepte de retourner sans délai ou de détruire de façon sécuritaire tous les documents et le matériel confidentiels, y compris les copies électroniques, à moins d'instructions contraires de la part de la SOGC.

Violation de la confidentialité

- Le non-respect de la présente entente peut entraîner les mesures que la SOGC jugera appropriées, y compris : Le retrait des comités, des groupes de travail, des comités d'évaluation ou de toute autre fonction;
- La cessation de la participation aux activités ou aux programmes de la SOGC;
- L'exclusion de toute participation future aux activités de la SOGC; et
- Toute autre mesure autorisée en vertu des politiques applicables de la SOGC ou de la loi.

Reconnaissance

En signant ci-dessous, je reconnais que :

- ☐ J'ai lu et compris la présente entente de confidentialité;
- ☐ J'accepte de respecter les obligations de confidentialité décrites ci-dessus;
- ☐ Je comprends que ces obligations demeurent en vigueur même après la fin de ma participation à la SOGC; et
- ☐ Je comprends que le non-respect de la présente entente peut entraîner les mesures que la SOGC jugera appropriées.

Nom complet

Rôle / Poste

Comité, programme, projet ou activité (le cas échéant)

Signature

Date

Si vous avez des questions concernant cette politique ou ce formulaire de divulgation, veuillez communiquer avec la SOGC à l'adresse research@sogc.com.